

Dakar, le 09 Juin 2015

**NOTE CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES AGENCES DE PROMOTION
REPRESENTANT LES LABORATOIRES**

Objet : Ouverture de la plateforme digitale de prise de rendez-vous

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de ses services et de l'accessibilité de ses prestations, l'Agence Sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP) informe l'ensemble des laboratoires pharmaceutiques de l'ouverture officielle de la plateforme digitalisée de prise de rendez-vous pour les demandes d'enregistrements, de variations et de renouvellements d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique de modernisation et d'optimisation de nos procédures en permettant une prise de rendez-vous planifiée pour les demandes d'enregistrement, de renouvellement et de variations, réduisant ainsi les regroupements sur site et améliorant l'accueil, le traitement et le suivi des demandes.

A cet effet, chaque structure concernée est invitée à se connecter à l'adresse suivante : <https://arp.sn>, et à accéder à la plateforme de prise de rendez-vous via le menu principal du site « **Prise de rendez-vous dossiers homologation** ».

La plateforme permet de sélectionner un créneau en fonction de vos disponibilités et des services souhaités. Elle a été conçue pour vous offrir un service rapide, transparent et sécurisé. Nous vous invitons à en faire un usage rigoureux et responsable, afin de garantir son bon fonctionnement et de contribuer à l'efficacité de nos services.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Pour le Directeur Général
par Interim



Alassane Mbengue